



Créer un salon de thé multiactivités

Par **Oriane022**, le **28/08/2010 à 12:21**

Bonjour, rnrnJe pense ouvrir un jour mon propre Salon de thé sauf que je ne sais pas si on a le droit d'avoir un commerce multiactivités. rnrnAvant de commencer : est-ce vrai qu'il faut une licence Il pour ouvrir un tel commerce ? rnrnCe qui m'intéresserait serait de faire un espace librairie avec quelques articles artisanaux bio et équitable ainsi que la proposition de services variés autour de l'art. rnrnJe précise que je sais qu'on a le droit d'avoir un espace "snaking" si on a le code APE 5610C : Restauration de type rapide mais au niveau hygiène je ne connais pas les normes ni où je peux me renseigner. rnrnJe suis encore au stade embryonnaire mais la réponse à ces questions peut déjà me faire avancer pas mal dans mon projet. rnrnMerci à vous.

Par **mimi493**, le **28/08/2010 à 19:48**

Tout débit de boissons doit avoir une licence.rnrnVous pouvez avoir un commerce multi-activité comme vous dites. La CCI permet de se renseigner sur beaucoup de choses.

Par **Oriane022**, le **28/08/2010 à 20:22**

Merci pour cette réponse, c'est gentil.